RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

192 PUB S.A.R.L.

949 842 611 RCS LA ROCHE-SUR-YON

134 rue des Marquis

Parc d'Activité les Marches de Bretagnes

85600 Montaigu-Vendée

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes, sur la transformation de la société 192 PUB, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.), en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

BDO Passionnément engagé.

Passionnément engagé.

Tél. : [redacted]
E-mail : [redacted]
www.bdo.fr

9 rue de la Filandière
CS 10527
85505 Les Herbiers cedex
France

Philippe AUCHER
Nathalie DUBIN
Matthieu ELINEAU
Véronique MARTINEAU
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Elodie LOIZEAU
Julien MORAND
Experts-Comptables

192 PUB S.A.R.L.

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes, sur la transformation de la société 192 PUB, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.), en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

À l'Associé Unique de la société 192 PUB,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'Associé Unique du 3 juillet 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos contrôles ont porté sur les derniers comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2024 réalisés par un expert-comptable. Ces comptes n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Activité

La société 192 PUB a une activité spécialisée de design.

La société étant créé en mars 2023, un seul exercice a eu lieu depuis sa création. Cet exercice comptable a eu une durée de 18 mois, du 1er mai 2023 au 31 octobre 2024.

Les résultats nets dégagés par la société sont les suivants :

- Bénéfice de 30 893 € au 31 octobre 2024.

Situation financière

- Les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2024 font apparaître des capitaux propres positifs à hauteur de 31 893 €.

 Les capitaux propres se décomposent de la façon suivante :

 - Capital social 1 000 €
 - Résultat de l'exercice 30 893 €

 Les capitaux propres sont supérieurs au capital social de la société.

 L'Assemblée Générale du 15 avril 2025 a affecté 100 € en compte « Réserve légale » et 30 793 € dans le compte « Autres réserves ».

- Au 31 octobre 2024, les immobilisations incorporelles s'établissent à 37 K€ et sont constituées principalement d'un fonds de commerce pour 37 K€. Il s'agissait du fonds de commerce que le dirigeant détenait en entreprise individuelle auparavant.

- Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 78 K€. Elles sont composées de matériel de transport pour 47 K€ et d'agencements pour 14 K€.

- Les stocks de matières premières sont de 34 K€ et les en-cours de 3 K€.

- Les créances clients pour 110 K€ sur l'exercice n'appellent pas de commentaire.

- Les autres créances pour 7 K€.

- La trésorerie est positive au 31 octobre 2024, à hauteur de 34 K€.

- Les charges constatées d'avance s'établissent à 3 K€.

- Les emprunts sont de 97 K€, remboursements en cours des emprunts. Il y a 6 emprunts en cours.

- Le compte courant du dirigeant s'élève à 4 K€.

- Les avances clients sont de 28 K€.

- Les dettes fournisseurs sont de 40 K€.

- Les dettes fiscales et sociales sont de 71 K€.

- Les autres dettes sont de 36 K€.

- Le chiffre d'affaires de l'exercice de la société s'élève à 1 178 K€ au 31 octobre 2024.

- Les achats de matières premières pour 463 K€ ainsi qu'une variation de stocks de -34 K€.

- Les frais généraux pour 218 K€ sont composés principalement de locations immobilières pour 63 K€, location véhicule pour 16 K€ et de carburant pour 13 K€.

- Les impôts et taxes sont de 16 K€.

- Les charges de personnel pour 457 K€. Elles comprennent la rémunération fixe du gérant pour 25 K€, les salaires du personnel pour 284 K€, ainsi que les charges sociales pour 112 K€.

- Les dotations aux amortissements sont de 23 K€.

- Le résultat d'exploitation ressort positif pour 41 K€ au 31 octobre 2024.

- Le résultat financier est négatif de -6 K€ au 31 octobre 2024.

- Le résultat exceptionnel est de 1 K€.

- Le résultat net, se solde par un bénéfice de 31 K€ au 31 octobre 2024 .

- Par entretien, et à la suite de la consultation du tableau de bord voici les éléments chiffrés obtenus :

 - Au 30 avril 2025, le CA réalisé s'élève à 448 K€ contre 425 K€ budgétisé, soit une hausse de 23 K€ ;

 - Au 30 avril 2025, le résultat d'exploitation s'élève à 45 K€, contre 18 K€ budgétisé ;

 - Au 30 avril 2025, le résultat net s'établit à 35 K€, contre 14 K€ budgétisé ;

Dans le cadre de la revue des évènements postérieurs à l'exercice clos au 31 octobre 2024, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments majeurs. Les capitaux propres sont supérieurs au capital social.

2. Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les Herbiers, le 9 juillet 2025
Le Commissaire à la transformation,



BDO Atlantique
Représenté par Philippe Aucher
Associé